

NOS D'ORDRE	DATE de l'accident	A. Nature et situation de l'établissement où l'appareil était placé; B. Noms des propriétaires de l'appareil; C. Noms des constructeurs id. D. Date de mise en service.	NATURE FORME ET DESTINATION DE L'APPAREIL Détails divers	EXPLOSION		
				CIRCONSTANCES	SUITES	CAUSES PRÉSUMÉES
1	2 mars 1907.	A. Atelier de construction à Auvelais. B. Edouard Lemaire, entrepreneur, à Courcelles, lequel avait donné l'appareil en location à M. Hevze-Frison, à Auvelais. C. Inconnu. D. Construite avant la mise en vigueur du règlement du 28 mai 1884.	Locomotive du type horizontal, à foyer rectangulaire et tubes à fumée, timbrée à 5 atmosphères. Dimensions. — Corps cylindrique : 2 ^m 030 de longueur, 0 ^m 840 de diamètre. Foyer : 0 ^m 650 de longueur, 0 ^m 780 de largeur, 0 ^m 880 de hauteur. Enveloppe du foyer : 0 ^m 780 de longueur, 0 ^m 940 de largeur, 1 ^m 250 de hauteur. 30 tubes à fumée de 2 ^m 150 de longueur et 0 ^m 65 de diamètre. La chaudière avait subi une épreuve à l'eau froide le 25 juin 1906, après avoir été réparée. La plaque tubulaire du foyer était percée, dans l'axe de la deuxième rangée supérieure des tubes, d'un trou de 63 ^m / _m de diamètre, bouché à l'aide d'un disque en fonte, légèrement conique et non fileté, chassé dans le sens opposé à la pression de la vapeur. La chaudière était munie des appareils de sûreté réglementaires, sauf qu'une des soupapes était enlevée, sa tubulure servant de prise de vapeur. La chaudière alimentait la machine actionnant les appareils de l'atelier.	Le 2 mars 1907, à 4 heures de relevée, alors que la chaudière était sous pression de 3 atmosphères et que le niveau de l'eau se trouvait approximativement à 0 ^m 13 au-dessus du ciel du foyer, le bouchon obstruant l'ouverture signalée dans la plaque tubulaire du foyer fut projeté brusquement dans le foyer.	Le jet d'eau et de vapeur qui fit irruption par l'ouverture devenue béante brûla assez grièvement deux ouvriers qui étaient occupés au dérasage du foyer. Pas de dégâts matériels.	L'accident est dû à ce fait que le bouchon obstruant le trou de la plaque tubulaire du foyer était simplement chassé dans le sens opposé à celui de la pression de la vapeur. Ce bouchon aura été déchaussé petit à petit par les dilatactions et contractions successives et aura finalement cédé sous la pression de la vapeur.
2	18 mars 1907.	A. Gare de Louvain. B. Etat belge. C. Compagnie belge. D. Locomotive 738. Mise en service en 1874.	Locomotive à marchandises, type 28.	La chaudière de la locomotive remorquant le train n° 6166 de Mouscron à Welkenraedt, parti de Louvain à 11 h. 35, fit explosion par le foyer en passant devant la gare verte.	Machiniste tué; Un terrasier tué; Le chauffeur grièvement blessé; Cinq terrasiers et vingt-deux voyageurs légèrement blessés.	Inconnues.
3	24 mai 1907.	A. Malterie Parent-Derbaix, à Marchienne-au-Pont. B. Parent, Jules, à Charleroy. C. Inconnu. D. Les formalités de mise en usage n'ont pas été remplies. aucune indication sur l'état de la chaudière et la façon dont la visite avait été faite. Une des soupapes de sûreté était surchargée et le sifflet d'alarme était hors d'état de fonctionner, par une surcharge de son levier.	Chaudière horizontale à un tube bouilleur; corps cylindrique traversé longitudinalement par un tube carneau. Les parois du tube carneau de 0 ^m 50 de diamètre, avaient 6 à 7 millimètres d'épaisseur pour une portée de 7 ^m 10 et une pression extérieure de 4 atmosphères; elles étaient, en outre, atteintes de nombreuses corrosions localisées. Le dernier certificat de visite intérieure, daté du 9 février 1907, ne portait	La chaudière avait été arrêtée l'avant-veille de l'accident, après une forte alimentation; le jour de l'explosion elle fut remise à feu vers 9 heures du matin; à 2 heures de l'après-midi, le niveau de l'eau était au-dessus de l'index et la pression de la vapeur était 3 1/4 atmosphères, quand la maçonnerie de l'avant de la chaudière fut projetée avec violence, en même temps que l'eau et la vapeur. Le tube carneau s'était écrasé longitudinalement, crevassé en différents endroits et arraché du fond d'avant du corps cylindrique. Un manoeuvre-maçon qui passait à proximité fut atteint par les projections.	Mort de l'ouvrier maçon par suite des brûlures reçues. Mise hors service complète de la chaudière.	Le tube carneau, soumis d'une part à une fatigue excessive par suite de sa longue portée, de sa faible épaisseur et des corrosions qui l'affectaient a cédé à la pression ordinaire de marche par suite d'une contraction qui a pu résulter du refroidissement plus accentué du côté où avait lieu l'alimentation.

NOS D'ORDRE	DATE de l'accident	A. Nature et situation de l'établissement où l'appareil était placé; B. Noms des propriétaires de l'appareil; C. Noms des constructeurs id. D. Date de mise en service.	NATURE
			FORME ET DESTINATION DE L'APPAREIL Détails divers
4	29 juillet 1907	A. Laiterie, système Pasteur, rue de la Balance, à Anvers. B. Brandon et Van Goor. C. Geerts, à Anvers. D. 14 juillet 1903.	Chaudière système Geerts, multitubulaire avec 4 caisses rectangulaires en fer homogène soudées, surmontée d'un réservoir cylindrique avec dôme. Pression maximum : 5 atmosphères, timbre 8.
5	18 oct. 1907	A. Carrière à ciel ouvert à Annevoie (hameau de Hun). B. Alphonse Demarez, constructeur à Boussu lez-Mons, lequel avait donné l'appareil en location à la Société anonyme des Carrières de grès de la Bocame-Fosses, dont le siège est à Bruxelles, rue de la Limite, n° 80. C. Mathot et Bailly, à Chénée D. 27 août 1881, à Verriers; 31 mars 1905, à Virton; Non autorisée à Annevoie.	Chaudière horizontale, cylindrique, à fonds plats, de 3 ^m 60 de longueur et 1 ^m 80 de diamètre, munie d'un dôme de 0 ^m 90 de diamètre et de 0 ^m 90 de hauteur, d'un tube-foyer central de 0 ^m 80 de diamètre, et d'un faisceau de 30 tubes à fumée de 0 ^m 089 de diamètre intérieur reliant les deux fonds. Les épaisseurs des tôles étaient primitive-ment de 0 ^m 020 pour les fonds, 0 ^m 015 pour le corps cylindrique, 0 ^m 014,5 pour le foyer et 0 ^m 004 pour les tubes. Elles ont été trouvées être respectivement 0 ^m 020, 0 ^m 012 à 0 ^m 0155, 0 ^m 012 et 0 ^m 003. Les flammes issues du foyer revenaient vers l'avant par le faisceau tubulaire et retournaient à la cheminée par des carneaux ménagés sous le corps cylindrique. La chaudière fournissait de la vapeur à une machine de 19 chevaux

actionnant un concasseur, un trieur et une chaîne à godets. La surface de chauffe était de 57 mètres carrés et le timbre de 6 atmosphères.

La chaudière avait subi une visite intérieure qui ne donna lieu à aucune observation importante, le 30 mai 1907 et avait été soumise, le 6 juin suivant, à une épreuve à l'eau froide à 9 atmosphères, dont le résultat fut satisfaisant. Elle était munie des appareils de sûreté réglementaires, sauf le collet pour manomètre étalon. Le certificat constatant que l'index et le sifflet étaient placés conformément aux prescriptions des articles 16 et 18 de l'arrêté royal du 28 mai 1884 n'avait pas été délivré. La demande d'autorisation n'avait pas été adressée à l'administration communale et procès-verbal de visite et d'épreuve n'avait donc pas été dressé.

Après l'accident, il a été reconnu que l'une des rivures longitudinales doubles du corps cylindrique présentait, aux trois viroles constituant ce corps, la particularité suivante : Dans chacune des lignes de rivets, l'intervalle entre deux rivets consécutifs était foré d'un trou de même diamètre que ceux-ci sur l'épaisseur de la tôle intérieure et ces trous étaient bouchés à l'aide d'un mastic à base de fer. Ces trois tôles, percées donc à l'une de leurs extrémités d'un nombre de trous double du nombre de rivets, étaient placées *des deux côtés intérieurement* sur les tôles adjacentes. Il est très probable que ces tôles ont été placées lors d'une réparation, mais il n'a pu être établi ni quand, ni par qui cette réparation a été faite.

La chaudière présentait à la partie inférieure du fond d'avant une corrosion s'étendant à la première tôle du corps cylindrique, à la cornière reliant cette tôle au fond et aux rivets constituant cette assemblage, rivets dont un certain nombre n'avaient plus de tête.

La chaudière fonctionnait à Annevoie depuis le 8 juillet 1907 et sa conduite avait été confiée à un jeune homme de 19 ans n'ayant jamais rempli les fonctions de chauffeur et qui fut mis au courant par les agents qui montèrent l'installation de concassage.

Il a été établi que les soupapes avaient déjà laissé à désirer dans leur fonctionnement et que le chauffeur les avait déjà calées ou surchargées.

La chaudière fonctionna normalement le 17 octobre 1907.

EXPLOSION		
CIRCONSTANCES	SUITES	CAUSES PRÉSUMÉES
Faisceau tubulaire complètement disloqué, caisses arrière intactes, caisses avant déchirées. Réservoir intact projeté dans propriété voisine.	Salle de la chaudière et machine détruites Un ouvrier tué; deux blessés dont un grièvement (p. v. de constatation du 30 juillet 1907).	Inconnues.
Le 18 octobre 1907, à 9 h. 1/2 du matin, alors que le concasseur n'avait pas encore été mis en marche, la chaudière fit explosion. Personne n'a vu le chauffeur immédiatement avant l'accident; aucun témoin n'a pu dire quelle était la pression de la vapeur dans la chaudière à ce moment, ni la hauteur de l'eau dans les tubes, ni si les soupapes soufflaient ou si elles étaient calées, ni si le sifflet d'alarme a fonctionné.	Le chauffeur, projeté contre le rocher, fut tué; un ouvrier fut blessé mortellement par des projections et quatre autres blessés plus ou moins grièvement. Un cheval fut tué net également. Les dégâts matériels furent considérables et les effets mécaniques très importants: le bâtiment de la chaudière fut rasé et de l'appareil lui-même il ne restait aucun fragment en place; la partie inférieure du fond d'avant fut lancée vers l'avant, tandis que tout le reste de la chaudière fut projeté latéralement. Pendant la trajectoire, le foyer et une partie du faisceau tubulaire, restés attachés aux fonds, se séparèrent du corps principal et tombèrent à 28 mètres de l'emplacement primitif, tandis que le corps cylindrique, qui s'était presque entièrement développé et divisé en trois tronçons, fut retrouvé à 32 mètres environ plus loin. La plupart des tubes et les accessoires de la chaudière furent dispersés en tous sens, en même temps que des débris de toute espèce furent lancés dans diverses directions, et certains d'entre eux retrouvés à grande hauteur dans la montagne.	1° Manque de résistance des tôles à l'endroit de la rivure déforcée par le forage de trous inutiles et qui présentait probablement des fissures préexistantes; 2° Une certaine surpression.

NOS D'ORDRE	DATE de l'accident	A. Nature et situation de l'établissement où l'appareil était placé; B. Noms des propriétaires de l'appareil; C. Noms des constructeurs id. D. Date de mise en service.	NATURE FORME ET DESTINATION DE L'APPAREIL Détails divers	EXPLOSION		
				CIRCONSTANCES	SUITES	CAUSES PRÉSUMÉES
6	29 nov. 1907	A. Carrière à ciel ouvert Saint-Louis, à Landelies. B. Société anonyme des Carrières Saint-Louis; directeur : P.-J. Durieux, à Landelies. C. J. Charlier, à Dampremy. D. 3 mars 1890.	Chaudière horizontale à corps cylindrique de 10 ^m 50 de long et 1 ^m 40 de diamètre avec dôme et avant-corps, réuni par deux cuissards à un tube réchauffeur de 8 ^m 50 de long et 0 ^m 70 de diamètre. Les tôles du corps cylindrique avaient 13 à 14 m/m d'épaisseur et celles du tube 12 m/m. La chaudière était timbrée à 5 atmosphères et pourvue de tous les appareils de sûreté réglementaires. Elle fournissait la vapeur nécessaire à la machine activant des moulins de broyage de calcaire. La tôle à feu avait été remplacée en avril 1904 et cette réparation avait été suivie d'une épreuve à l'eau froide. La dernière visite intérieure avait été faite le 2 janvier 1907 par le sieur J. Charlier, de Dampremy, lequel déclarait à cette date l'état de la chaudière satisfaisant.	Le jour de l'accident la chaudière fonctionnait dans les conditions ordinaires de marche. Le chauffeur déclare cependant avoir constaté et signalé une fuite assez importante se produisant depuis la veille à la rivure longitudinale de la tôle du foyer. En l'absence du chauffeur, le mécanicien conduisait la chaudière et la machine. Après le repas de 4 heures, il se rendit à la chaudière, dont le sifflet ne fonctionnait pas à ce moment, mais dont les sottopapes soufflaient. Tout à coup la chaudière fit explosion : le mécanicien fut projeté à l'avant du générateur, en même temps que le foyer, le fond d'avant du corps cylindrique et l'avant-corps; les deux premières viroles, complètement ouvertes, furent lancées latéralement jusque dans l'intérieur de l'usine; les trois viroles suivantes jusque 40 mètres vers l'arrière et les deux dernières viroles, ainsi qu'un fragment des deux premières, furent projetés latéralement à plus grande distance encore. Le réchauffeur subit un déplacement latéral, tandis que le fond d'arrière du corps, avec la dernière virole, reculèrent vers l'arrière, en abattant la cheminée. La machine fut détruite par l'éboulement des murs et de la toiture de la salle qui la contenait.	Mort à peu près instantanée du mécanicien; destruction complète de la chaudière et de la machine, ainsi que des bâtiments de l'usine de broyage.	Indéterminée
7	18 déc. 1907.	A. Fabrique d'aluminium, à Selzaete. B. Société filiale belge-néerlandaise d'aluminium. C. Jos. Mathot et Bailly, à Chénée. D. 28 août 1897.	Chaudière multitubulaire, système Mathot, composée de deux têtes plates rectangulaires à angles arrondis, reliées entre elles par un faisceau tubulaire de 69 vaporisateurs et surmontées d'un corps cylindrique à fonds bombés auquel la tête postérieure est reliée par une série de 5 tubes verticaux, tandis que la tête antérieure y est reliée directement. Elle est destinée à fournir la vapeur à des machines motrices.	L'accident est arrivé à 12 h. 15 m., pendant l'arrêt du midi. Le registre et les portes du foyer étaient fermés, le feu couvert. Les deux victimes et le contre-maître travaillaient à refaire un pont au-dessus de la chaudière. Celle-ci se trouvait sous une pression de 4 1/2 atmosphères.	Deux hommes ont été brûlés; l'un mortellement; l'autre peu grièvement. Aucun dégât n'est survenu au bâtiment.	Le second tube de gauche de la quatrième rangée, obstrué de saletés, s'est arqué et s'est démanché de la plaque tubulaire antérieure. Par l'ouverture de 90 millimètres de diamètre ainsi produite, l'eau et la vapeur ont fait irruption dans le foyer et se sont jetés dans la chambre de chauffe en poussant les portes du foyer non fermées à la clinche.

LISTE

DES

Dépôts d'explosifs dûment autorisés

EXISTANT EN BELGIQUE

PROVINCE D'ANVERS ⁽¹⁾

(1) Les listes des dépôts des autres provinces paraîtront successivement dans les livraisons prochaines des *Annales des Mines*

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION			
			Classe I : Poudres — kilog:	Classe II : et Classe III : Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : Détonateurs — Pièces	Classe V : Artifices — Pièces	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
								Mèches de sûreté — mètres	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces				
Magasins A : Dépôts annexés aux usines et servant à						l'emmagasinage des produits fabriqués dans ces usines								
Arendonck.	Société d'Arendonck	Dans les dépen- 1 ^o dances de la dynamiterie.	—	45,000 kil. dynamites diverses.	—	—	—	—	—	—	Députation permanente.	30 janvier 1903	jusqu'au 1 ^{er} octobre 1931	
		2 ^o	—	35,000 kil. dynamites diverses et Flammi- vore 2 (4,000 kil. au plus de ce dernier explosif.	—	—	—	—	—	—	Id.	30 janvier 1903 et 16 juin 1905	Id.	
Baelen-sur-Nèthe (1) . . .	Compagnie « La Forcite ».	Dans les dépen- dances de la dynamiterie.	—	—	20,000 kil. Baelenite.	—	—	—	—	—	Id.	3 janvier 1903	30 ans	
Deurne.	Eugène Hendrickx	Dans les dépen- dances de l'ate- lier d'artificier	—	—	—	—	quantité indétermi- née.	—	—	—	Id.	9 mai 1890	30 ans	
Hérenthals.	Société anonyme des Poudreries réunies.	A la poudrerie 1 ^o	3,000	—	—	—	—	—	—	—	Le Roi	3 janvier 1893	jusqu'au 12 décembre 1917	
		Eeckelgoorkens 2 ^o	12,000	—	—	—	—	—	—	—	Id.	Id.	Id.	
		Id. 3 ^o	12,000	—	—	—	—	—	—	—	Id.	Id.	Id.	

(1) Voir également Lommel, province de Limbourg.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉ			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : <i>Poudres</i> — kilog.	Classe II : et Classe III : <i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	Classe III : <i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusivement) — kilog.	Classe IV : <i>Détonateurs</i> — Pièces	Classe V : <i>Artifices</i> — Pièces	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			<i>Mèches de sûreté</i> — mètres	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces								
Magasins B : Dépôts													
Anvers	Gellatly, Hankey, Sewell et Cie.	Plaine Van Schoon- beke, 12.	—	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente.	14 novembre 1891	30 ans
Anvers	Stevens, Chapman and Co.	Canal des Bras- seurs, 25 et 27.	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	4 mars 1898	30 ans
Arendonck	Société d'Arendonck.	Fabrique de dyna- mite.	—	—	—	100,000 (1)	—	—	—	—	id.	30 janvier 1903	jusqu'au 1 ^{er} octobre 1931
Baelen-sur-Nèthe	Compagnie « La Forcite »	Fabrique de dyna- mite.	—	—	—	100,000	—	—	—	—	id.	3 janvier 1903	30 ans
Magasins C : Dépôts de consommation													
Anvers	Administrat. des chemins de fer de l'Etat.	Station d'Anvers- Bassins.	—	—	—	—	—	500	500	200,000	Le Roi.	9 février 1903	
Arendonck	Société d'Arendonck.	Dynamiterie.	—	300 kil. ni- trocellu- lose hu- mide.	—	—	—	—	—	—	Députation permanente.	30 janvier 1903	jusqu'au 1 ^{er} octobre 1931
pour la vente en gros.													
l'usage exclusif de certains établissements.													

(1) 50,000 détonateurs simples, 50,000 électriques.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			LES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I : Poudres — kilog.	Classe II : et Classe III : Dynamites et Explosifs difficilement inflammables — (Quantité globale) kilog.	Classe III : Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV : Détonateurs — Pièces	Classe V : Artifices — Pièces	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
					Mèches de sûreté — mètres	Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces						
Deurne	Eugène Hendrickx	Atelier d'artificier	100	—	—	—	—	—	—	—	Députation permanente.	9 mai 1890	30 ans
Mortsel	L. Gevaert et Cie.	Vieux-Dieu, Sept- straat.	—	300 kil. co- ton à col- lodion à 35% d'eau	—	—	—	—	—	—	id.	14 février 1908	26 ans

Magasins E : Dépôts des débitants patentés.
a) Arrondissement d'Anvers

Anvers	Nicolas Derouette	Longue rue d'Ar- gile, 8.	50	—	—	—	—	500	200,000	Collège échevinal.	25 avril 1908	Durée illimitée
Anvers	Emman. Gervais.	Longue rue de l'Hôpital, 6.	(1)	—	—	—	—	(1)	—	id.	9 août 1892	id.
Anvers	Nicolas Gervais.	Courte rue Porte- aux-Vaches, 15.	50	—	—	—	—	500	200,000	id.	25 avril 1908	id.
Anvers	Ch. Pacco.	Rue Houblon- nière, 20.	50	—	—	—	—	—	—	id.	30 décembre 1907	id.

(1) 50 kilogrammes de poudre et cartouches.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS								AUTORISATION			
			Classe I :	Classe II : et Classe III : <i>Dynamites et Explosifs difficilement inflammables</i> (Quantité globale) kilog.	Classe III : <i>Explosifs difficilement inflammables</i> (exclusive- ment) — kilog.	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : <i>Munitions de sûreté</i>			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE	
			<i>Poudres</i> — kilog:	—	—	<i>Détonateurs</i> — Pièces	<i>Artifices</i> — Pièces	<i>Mèches de sûreté</i> — mètres	<i>Cartouches de sûreté (Poudres y contenues)</i> — kilog.	<i>Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre</i> — Pièces				
Anvers	Jules Pire.	Av. de Keyser, 33 (actuellem. 41).	50	—	—	—	—	—	—	500	200,000	Collège échevinal.	25 avril 1908	Durée illimitée
Anvers	Victor Rousseaux	Rue d'Arenberg, 13 et 15.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	27 septembre 1901	id.
Boom	Louis Clément.	Rue Haute, 7.	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	id.	13 juin 1892	id.
Contich	H. Arnou.	Chaussée de Ma- lines, 212.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	9 avril 1895	id.
<i>b) Arrondissement de Malines</i>														
Boisschot	Charles Govaerts.		50	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	24 octobre 1892	30 ans
Bornhem	Ch. De Lathou- wer-Moens	Rue de l'Arbre.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	28 mars 1908	Durée illimitée
Lierre	Gommaire De Peu- ter.	Rue de Lisp, 54.	(2)	—	—	—	—	—	—	(2)	—	id.	27 août 1892	Durée illimitée
Lierre	Jer. d'Heu-Goos- sens.	Coin de la place du Cimetière et de la r. de Ber- laer.	50	—	—	—	—	50	—	500	200,000	id.	19 mars 1904	id.

(1) 50 kilogrammes de poudre, artifices et cartouches.
(2) 50 kilogrammes de poudre et cartouches.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION		
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.			Détonateurs — Pièces	Artifices — Pièces	Mèches de sûreté — mètres			
Lierre	Daniel Soons	Lisp, 182.	50	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	20 juillet 1907	Durée illimitée
Malines	M. Geens,	Rue de l'Empe- reur, 64.	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	22 octobre 1886	id.
Malines	Al. Hertsens.	Marché-aux-Grains.	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	25 octobre 1889	id.
Malines	Jos -Ed. Massart.	Bailles de fer, 24.	25	—	—	—	—	—	—	10,000	id.	23 avril 1887	id.
Malines	J. Roussel.	Marché-aux- Grains, 26.	25	—	—	—	—	—	—	—	id.	7 décembre 1899	id.
Puers	J. Deridder (ac- tuellem. Franç. Deridder, fils).	Dorpstraat.	50	—	—	—	50	500	500	200,000	id.	3 septembre 1892	id.
Putte	Jos Hellemans.		5	—	—	—	—	—	—	—	id.	17 juillet 1891	id.
Schriek	Vve Ed. Huygens- Tielemans.		50	—	—	—	—	—	—	—	id.	12 décembre 1907	id.
Willebroeck	François Thomas (actuellem. Tho- mas frère et srs).	Rue Neuve, 40.	50	—	—	—	—	—	—	—	id.	26 juillet 1894	id.

COMMUNE où LE DÉPOT EST SITUÉ	N O M DU PERMISSIONNAIRE	EMPLACEMENT DU DÉPOT	NATURE ET QUANTITÉS			DES PRODUITS QUI PEUVENT ÊTRE CONSERVÉS					AUTORISATION				
			Classe I :	Classe II : et Classe III :	Classe III :	Classe IV :	Classe V :	Classe VI : Munitions de sûreté			AUTORITÉ dont elle émane	DATE	DURÉE		
			Poudres — kilog.	Dynamites et Explosifs difficilement inflammables (Quantité globale) kilog.	Explosifs difficilement inflammables (exclusive- ment) — kilog.			Détonateurs — Pièces	Artifices — Pièces	Mèches de sûreté — mètres				Cartouches de sûreté (Poudres y contenues) — kilog.	Amorces ordinaires et cartouches Flobert sans poudre — Pièces
c) Arrondissement de Turnhout.															
Gheel	Louis Peeters.	Willekomheide.	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Collège échevinal	6 mai 1908	Durée illimitée
Herenthals	Léonard Van Aerschot.	Bovenry, 90.	(50)	—	—	—	—	—	(500)	—	—	—	id.	13 juillet 1907	30 ans
Herenthals	Van den Broeck- Beenekens.	Hotkwartier, 243.	(50)	—	—	—	—	—	(500)	—	—	—	id.	13 juillet 1907	30 ans
Herenthout	Joseph Van Dyck.		50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	27 juin 1907	Durée illimitée
Rethy	François Pauly.		(1)	—	—	—	—	—	(1)	—	—	—	id.	25 juillet 1895	id.
Turnhout	G. Andelof.	Kwakkelstraat.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	10 mai 1892	id.
Turnhout	Jos. Janssens.	Otterstraat, 8.	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	id.	12 mai 1892	id.

(1) 50 kilogrammes poudre et cartouches

